



## **Compte-rendu de la réunion de la commission locale d'information et de surveillance des sociétés SOLEVAL Ouest et ATEMAX Ouest du 17 octobre 2011**

Le 17 octobre 2011, s'est tenue, sous la présidence de M. Patrice CALVEZ-NORMAND, Secrétaire Général de la sous-préfecture de Fougères-Vitré, la réunion annuelle de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) des sociétés SOLEVAL Ouest et ATEMAX Ouest dans les locaux de l'entreprise SOLEVAL Ouest à Javené.

### **Participants :**

**Collège des représentants des collectivités territoriales :**  
M. BENEDETTI, Maire-adjoint de Javené (titulaire)

**Collège des représentants des associations et riverains :**  
M. PEGEAUD, association Eaux et Rivières de Bretagne (titulaire)  
Mme DELATOUCHE, association La Passiflore (titulaire)

**Collège de l'exploitant :**  
M. OLLIVIER, responsable du site SOLEVAL Ouest de Javené (titulaire)  
M. BLUTEL, directeur technique AKIOLIS Ouest (titulaire)  
M. JOLY, adjoint au directeur de l'usine SOLEVAL Ouest à Javené (suppléant)

**Collège des représentants de l'Etat :**  
M. ENFRIN, ARS-DT 35, service Santé Environnement  
M. HERBERT, DDCSPP 35

**Secrétariat :**  
Mme BRASSELET, sous-préfecture de Fougères-Vitré

**Absent excusé :**  
M. BENOIT, conseiller général

\* \* \*

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 4 OCTOBRE 2011.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### **BILAN D'ACTIVITE.**

M. OLLIVIER présente les 3 chaînes de traitement de l'unité A qui valorisent le multi-espèces (coproduits animaux en catégorie 3), la plume et le sang.

M. PEGEAUD remarque que lors du traitement des « coproduits animaux de catégorie 3 », on mélange ovins, bovins et porcs. Or, il existe un risque prionique sur les deux premiers. Il ne comprend pas le mélange des catégories.

Mme DELATOUCHE précise que le même problème existe pour le sang multi-espèces.

M. OLLIVIER indique d'une part qu'il s'agit de matières de catégorie 3 (issu d'animaux sains abattus en abattoir) et d'autre part, qu'il n'est pas aussi évident que cela de collecter sans mélange d'espèces (par exemple, collectes des boucheries et GMS).

Il annonce néanmoins que le projet de construction d'une seconde ligne de traitement du sang est bien avancé, justement en vue de séparer le sang de volaille de celui des autres espèces (il est d'ailleurs prévu d'évoquer ce point plus loin dans la présentation).

M. PEGEAUD propose de mettre en place trois conteneurs sur les camions chargés du ramassage du sang.

M. OLLIVIER rappelle que le sang collecté et traité en multi-espèce actuellement sert uniquement à la fabrication d'aliments pour chiens et chats.

M. CALVEZ-NORMAND rappelle que l'activité de la société est conforme à la réglementation.

#### UNITE B: volaille

Entrants: sous-produits d'abattoirs de volailles de catégorie 3.

#### UNITE C: collecte et transfert.

- d'animaux morts en élevage
- des matières à risque spécifié des abattoirs et des bouchers.

L'activité des unités B et C est identique à l'année 2010.

### **LES EFFECTIFS SUR LE SITE DE JAVENE.**

Un nouvel adjoint au directeur du site SOLEVAL a pris ses fonctions le 1er janvier 2011, M. JOLY.

Un nouveau responsable des ressources humaines est également arrivé fin mars 2011.

Enfin, 1 seul mécanicien garage s'occupe de l'entretien des caissons et du suivi du parc roulant, la maintenance ayant été confiée à un sous-traitant, la société ARTEGY.

### **LES CHIFFRES DE L'ACTIVITE 2010-2011.**

Les chiffres ont été arrêtés au 31/07/2011.

Rappel: l'arrêté préfectoral d'autorisation est de 210 000T de matières premières par an.

2010: 153 190T traitées

2011: prévision de 147 000T

Sur les 7 premiers mois de 2011, on constate une baisse de 11,2% sur le multi-espèces, en partie liée aux traitement des os de l'usine de Flers qui ont été, cette année, envoyés à l'usine de Saint-Langis qui traite les os à gélatine.

une augmentation de 6,2% sur le sang, en raison d'un changement dans la réglementation depuis le 4 mars 2011.

Au 31/07/2011, on note une légère baisse du tonnage des matières traités pour les unités A et B SOLEVAL.

Unité A: 7370T/mois pour 7880T en 2010

Unité B: 4550T/mois pour 4880T en 2010.

Unité C – ATEMAX:

Légère augmentation de la quantité collectée et transférée en raison de matières premières provenant de la SVA à Vitré qui sont passées par le dépôt de Javené avant leur livraison à Saint-Langis.

### **CONSOMMATION, TRAITEMENT ET RECYCLAGE DE L'EAU SUR LE SITE.**

La consommation d'eau de ville a légèrement diminuée: 3170 m3 au 31/07/2011 au lieu de 3470 m3 en 2010.

Pour ce qui concerne le traitement de l'eau par l'intermédiaire de la station biologique, les valeurs sont quasiment identiques à celles de 2010:

Volumes de boues au 31/07/2011: 175T/mois.

Volumes traités: 12440 m3/mois.

Rendements:

- DBO5: 99,9%
- DCO: 99,5%
- MES: 99,5%
- NTK: 99,7%
- Phosphore: 98%

M. HERBERT demande à ce que les chiffres de consommation d'eau présentés soient ramenés au kilo de produits entrants, afin de permettre une comparaison avec les années précédentes.

Recyclage de l'eau en interne:

2010: 3960 m3/mois

Au 31/07/2011, 3845 m3/mois

Le rejet en milieu naturel:

2010: 9110m3/mois

Au 31/07/2011: 8775 m3/mois (baisse en lien avec le recyclage interne)

Concentrations moyennes:

DBO5: 4,3 mg/l

DCO: 36,9 mg/l

MES: 7,4 mg/l

NTK: 3,4 mg/l

Phosphore: 1,4 mg/l

M. ENFRIN demande à quelle fréquence sont réalisés les prélèvements. Il rappelle qu'il faut se méfier des moyennes.

M. HERBERT précise qu'il détient l'ensemble des valeurs relevées.

M. CALVEZ-NORMAND demande à compléter cette synthèse avec les extrêmes des valeurs.

## **LA CHAUFFERIE.**

Début 2011, les chaudières fonctionnaient au fioul.

Pour des raisons économiques, elles sont désormais alimentées en gaz depuis juin 2011.

Les membres de la CLIS constatent une moindre pollution des chaudières avec le gaz.

### **Le bilan de la chaufferie sur un an. Synthèse des mesures effectuées par SOCOTEC.**

Après lecture du tableau, M. HERBERT précise que l'arrêté préfectoral d'autorisation ne précise pas les valeurs de référence pour le gaz (mais uniquement pour le fioul lourd et les graisses).

M. PEGEAUD remarque que le combustible le plus polluant reste le fioul, au contraire du gaz.

M. HERBERT souhaite que les valeurs du tableau soient déclinées par énergie. En effet, les valeurs de référence ne sont pas les mêmes. Mais il précise que la société respecte les normes à l'heure actuelle pour cette installation.

## **OBSERVATIONS D'ODEURS PAR LE JURY DE CONTROLE.**

M. PEGEAUD remarque que lors de la CLIS du 4 octobre 2010, il avait été prévu de réserver d'autres emplacements pour permettre les observations d'odeurs. Or, il constate que cela n'a pas été fait. Il rappelle qu'il serait nécessaire de trouver d'autres sites, avec des personnes motivées, afin d'obtenir des résultats.

M. OLLIVIER précise que les listes sont remises à jour. Par exemple, pour la mairie de Beaucé, une nouvelle personne a été nommée.

M. PEGEAUD souhaiterait des observations plus explicites: au lieu des cases vides, écrire « pas d'odeur ».

L'exploitant explique que chaque mois, il envoie des enveloppes timbrées aux personnes faisant partie du « jury de nez ».

M. CALVEZ-NORMAND constate beaucoup de retours négatifs, conséquence d'une amélioration du traitement des odeurs.

M. PEGEAUD demande à ce que les personnes constituant le « jury de nez » soient réunies afin de les motiver.

M. BENEDETTI remarque qu'au départ de l'étude, les personnes ont été nommément désignées. Or, dans les administrations, les personnes sont susceptibles de faire l'objet de mutations, ce qui peut expliquer le fait qu'il y ait peu de retours.

M. OLLIVIER propose de rencontrer tous les contacts afin d'actualiser la liste.

Le président demande si l'exploitant a reçu des plaintes concernant ce problème des odeurs sur l'année 2011.

M. OLLIVIER fait part d'un courrier du président de Fougères Communauté en juillet dernier. Il faisait état d'une augmentation des odeurs.

L'exploitant précise que cela peut s'expliquer par des travaux dans l'hydroliseur n°3 au cours de l'été qui ont nécessité l'ouverture de la porte dans l'atelier plume pour effectuer les opérations de grutage.

Le président demande à ce que la liste soit actualisée, au besoin en supprimant des sites où il n'est plus constaté d'odeurs.

### **LES FAITS MARQUANTS DEPUIS LA DERNIERE REUNION.**

- Début 2010: augmentation du volume des ventes de PAT de volaille pour la Russie.
- Décembre 2010: obtention de l'agrément ISO 22000 pour l'ensemble des fabrications pet food du site.
- Depuis avril 2011, la station traite à nouveau dans les règles la totalité du débit, ce qui représente une augmentation du débit de traitement de 1%.
- Utilisation du gaz de ville comme combustible pour la chaudière.
- Accréditation ISO 14000 pour le dépôt ATEMAX Ouest.
  
- Le dossier épandage de boues de station (480 ha):

L'étude est en cours à la Préfecture depuis 2010. Un complément d'informations a été demandé par la DDCSPP car la station traite comme auparavant l'intégralité des eaux usées du site de Javené.

2000 T de boues humides seraient concernées, soit 200 T de matières sèches.

L'exploitant précise que le dossier a été réalisé en se basant sur le maximum possible de production de boues.

Le plan d'épandage ne permettrait pas de récupérer toutes les boues; le reste partirait à Saint-Langis (actuellement, elles sont envoyées en totalité à Saint-Langis).

Cet épandage se faisant à proximité, on observerait une baisse du transport, et donc de la consommation énergétique.

M. PEGEAUD demande à l'exploitant si la société a le projet de mettre en place des procédés de méthanisation.

M. OLLIVIER répond que la Société s'intéressait aussi au compostage.

Mme DELATOUCHE souhaite connaître la durée de l'enquête publique pour ce dossier d'épandage.

M. HERBERT rappelle que le traitement complet d'un dossier de demande d'autorisation dure de 12 à 15 mois. Mais, actuellement, la préfecture est en attente de l'étude complémentaire que doit fournir l'exploitant.

Mme DELATOCHE demande qui contrôle la composition des boues.

M. OLLIVIER précise que les contrôles sont effectués par l'exploitant, ainsi que par un laboratoire (GES).

### **CONCLUSION.**

- M. HERBERT souhaite que les chiffres concernant la consommation de l'eau soient ramenés au kilo de produits entrants.
- M. CALVEZ-NORMAND demande à compléter cette synthèse avec les extrêmes des valeurs.
- Il souhaite également une actualisation de la liste des personnes constituant le « jury de nez ».

\* \* \*

La prochaine réunion des membres de la CLIS se tiendra le : **LUNDI 15 OCTOBRE 2012 à 15 heures**, sauf événement majeur.

Le Président,



Patrice CALVEZ-NORMAND

